Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260708-C2026_226-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
29 JUIN 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 31
Votants : 39
Procuration : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt six, le six juillet à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN-LEMOINE, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN

Étaient absents :
M. Yannick FIEVEZ

Absent(s) ayant donné pouvoir :
Mme Sylvie GAIN a donné pouvoir à M. Serge LUBERT
Mme Sandra ROUSSELET a donné pouvoir à M. Pascal GUIBLIN
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Delphine JEANNIN a donné pouvoir à Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER
M. Jean-Pierre LE METAYER a donné pouvoir à Mme Albane DIEU
Mme Marie HAMEL-FAURE a donné pouvoir à M. Anthony LECOINTRE
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT
Mme Colette GORRÉ a donné pouvoir à M. Thierry AUTRAN

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_226 - FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - PÔLE SOCIO-CULTUREL - Passation d'avenants au contrat de maîtrise d'œuvre et marchés de travaux (seuil supérieur en conseil communautaire)

Rapporteur : M. Stéphane COMBEAU, Vice-Président

Dans le cadre de l'opération de construction du bâtiment pôle social (Avenue Roland Garros à Questembert),

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260708-C2026_226-DE

un suivi des marchés selon les étapes de la construction, demande de prendre en compte des avenants sur certains lots des marchés de travaux et sur l'évolution des missions des architectes (maîtrise d'oeuvre et bureaux d'études en groupement).

Le marché de maîtrise d'œuvre
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 Février 2023 (délibération 2023 02 n°02) attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet LOOM (44 240 Sucé-Sur-Erdre) pour un montant de 303 450,00 € HT,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 03 Avril 2024 (délibération 2024 04 n°41) autorisation la SPL Équipements du Morbihan à signer au nom et pour le compte de Questembert Communauté, l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 35 260,00 € HT, soit une augmentation de 11,6 % par rapport au montant initial du marché passé avec le groupement dont l'agence LOOM Architecture est le mandataire,
Pour rappel, cette augmentation était justifiée par le fait que l'estimation financière du coût des travaux est portée à 2 679 910 € HT (en phase APD) ainsi qu'une mission complémentaire pour l'intégration des panneaux photovoltaïques est aussi intégrée à la répartition des honoraires.

A ce jour, à la demande de la Maîtrise d'Ouvrage, notamment pour la reprise d'études de suivi de chantier,
Il s'avère nécessaire d'autoriser **la passation d'un avenant n°2 d'un montant de 6 000,00 € HT** soit une augmentation de +13,6 % depuis le montant initial du contrat, soit seuil au dessus de la délégation du Président.

Le montant du marché de Maîtrise d'œuvre est donc augmenté de +13,6 % pour un montant de 344 710,00 € HT.

Les marchés de travaux
Vu la délibération du Bureau Communautaire du 24 Octobre 2024 (délibération n° 2024-10B n°1) attribuant les marchés de travaux à :

Lot n°1 : GROS ŒUVRE – ENDUIT
Entreprise LE CHENE CONSTRUCTION pour un montant initial de 643 565,10 €HT

Lot n°02 – CONSTRUCTION BOIS – BARDAGE
Entreprise CARDINAL pour un montant de 250 000,00 €HT.

Lot n°03 - COUVERTURE BAC ACIER
Entreprise AR TOITURE pour un montant de 130 131,32€ HT.

Lot n°04 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ALU
Entreprise ATLANTIQUE OUVERTURE pour un montant de 235 000,00 €HT.

Lot n °05 – SERRURERIE
Entreprise de CORBIN pour un montant de 242 546,50 €HT

Lot n °06 – CLOISONS SÈCHES
Entreprise ARTBAT SYSTEM pour un montant de 326 622,49 €HT.

Lot n °07 - MENUISERIES INTÉRIEURES
Entreprise GOUEDARD pour un montant de 184 200,50 €HT

Lot n °08 – PLAFONDS SUSPENDUS

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260708-C2026_226-DE

Entreprise MULTIFACE pour un montant de 32 715,10 €HT.

Lot n °09 – SOLS SCELLES – FAIENCES
Entreprise AN ORIANT GROUP pour un montant de 62 371,47 €HT

Lot n °10 – SOLS COLLES
Entreprise AN ORIANT GROUP pour un montant de 38 000,00 €HT.

Lot n °11 – PEINTURE
Entreprise GOLFE PEINTURE pour un montant de 58 900,00 €HT.

Lot n °12 – ASCENSEUR
Entreprise ABH pour un montant de 25 000,00 €HT.

Lot n °13 – ELECTRICITE COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES
De retenir l'offre de SVEG pour un montant de 215 000,00 €HT.

Lot n °14 – CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE
Entreprise RYO pour un montant de 271 099,43 €HT.

Lot n °15 – VRD – AMÉNAGEMENT EXTÉRIEURS
Entreprise COLAS avec la PSE 02 pour un montant de 187 448,67 €HT

Lot n °16 – PLANTATIONS & CLÔTURES
Entreprise GOLFE BOIS CRÉATION pour un montant de 25 292,40 €HT.

Lors du Conseil Communautaire du 17 Novembre 2025, une information a été faite sur les avenants en plus et moins value représentant un taux d'augmentation de 1,11 % sur l'opération globale.

Pour la période de Juin 2026 :

Avenants en dessous du seuil de délégation du Président (information au conseil communautaire)

Il s'avère nécessaire d'autoriser la passation d'avenants en dessous du seuil de délégation du Président (inférieur à 15 % en marchés de travaux) :

Lot n °06 – CLOISONS SECHES – Entreprise ARTIBAT SYSTEM
Avenant 3 : remplacement d'une voie béton – ossature complémentaire **pour un montant en moins value de**
- 318,03 € HT soit -2,92 % de taux en diminution depuis le montant initial du marché.
Soit un montant de marché porté à 317 099,52 € HT.

Lot n°7 – MENUISERIES INTERIEURES - Entreprise GOUEDARD
Avenant 1 : divers travaux complémentaire pour **un montant en plus value de 14 026,89 € HT soit 7,64 % de taux d'augmentation depuis le montant initial du marché.**
Soit un montant de marché porté à 198 265,39 € HT.

Lot n °13 – ELECTRICITE COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES – Entreprise SVEG
Avenant 2 : électro ménager – contrôle accès/intrusion – divers travaux supplémentaires **pour un montant en plus value de 12 188,36 € HT soit 8,52 % de taux d'augmentation depuis le montant initial du marché.**
Soit un montant de marché porté à 233 307,47 € HT.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260708-C2026_226-DE

Le montant total des avenants en dessous du seuil est de 35 175,25 € HT pour cette période.

Avenant au dessus du seuil de délégation pour les marchés de travaux (objet de la délibération)

- Lot n° 15 – AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS – Entreprise COLAS
Avenant n° 6 : (prestations supplémentaires à la demande de la Maîtrise d'ouvrage) : Engazonnement – élargissement trottoir le long des bassins – support caillebotis et linéaire supplémentaire pour un montant en plus value de 8 636,80 € HT **soit + 18,38 % de taux d'augmentation depuis le montant initial du marché.**
Soit un montant de marché porté à 222 286,76 € HT.

- Lot n° 8 – PLAFONDS SUSPENDUS – Entreprise MULTIFACES
Avenant n°3 : fourniture et pose de plafond suspendu – mise en place d'un échafaudage de grande hauteur pour un montant en plus value de 2 960,00 € HT **soit 17,79 % de taux d'augmentation depuis le montant initial du marché.**
Soit un montant de marché porté à 38 534,43 € HT.

Après avis favorable des membres de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 16 Juin 2026, sur ces avenants dépassant le seuil de délégation du Président,

Pour rappel le montant initial des marchés de travaux est de 2 927 892,98 € HT.

Le montant de l'opération après avenants est de 2 998 254,20 € HT soit un taux d'augmentation **de + 2,40 % depuis le montant initial des marchés de travaux, soit un total HT d'avenants à 70 361,22 € HT** (avec pour la période de juin 2026, 2 entreprises ayant dépassé le seuil supérieur à 15 % pour les délégations du Président).

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider et d'autoriser le Président à signer les avenants :

1°) pour le contrat de Maîtrise d'œuvre, avec LOOM Architecture, pour l 'avenant n°2 d'un montant de 6 000,00 € HT soit une augmentation de +13,6 % depuis le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre.
Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est donc augmenté de +13,6 % pour un montant de 344 710,00 € HT ;

2°) Pour les marchés de travaux, les avenants au dessus du seuil de la délégation du Président :

- *Lot n° 15 – AMENAGEMENTS EXTERIEURS*

Avenant n° 6 : (prestations supplémentaires à la demande de la Maîtrise d'ouvrage) : Engazonnement – élargissement trottoir le long des bassins – support caillebotis et linéaire supplémentaire pour un montant en plus value de 8 636,80 € HT soit + 18,38 % de taux d'augmentation depuis le montant initial du marché.
Soit un montant de marché porté à 222 286,76 € HT,

- *Lot n° 8 – PLAFONDS SUSPENDUS*

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260708-C2026_226-DE

Avenant n°3 : fourniture et pose de plafond suspendu – mise en place d'un échafaudage de grande hauteur pour un montant en plus value de 2 960,00 € HT soit 17,79 % de taux d'augmentation depuis le montant initial du marché.
Soit un montant de marché porté à 38 534,43 € HT.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 8 juillet 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 08/07/2026
Qualité : PRÉSIDENT